

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Alexandre BARCELONNE, Pascal BEDOS-AURIVEL,
Alain VIGNAUX, conseillers municipaux.

Représentés : Colin CHARLES (procuration à Hélène ICARD-MARTINEZ), Lilian DUFOUR
(procuration à Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC), François VINAS (procuration à Gilles BOULOUYS).

Absent excusé : M. Thierry CAMBON.

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Gel du 7 avril : motion de soutien aux viticulteurs :

Le Conseil municipal a rappelé son plein et entier soutien à l'ensemble des viticulteurs Popianais impactés par la terrible vague de gel qui a anéanti une partie du vignoble, le 7 avril dernier. Face à l'ampleur de la catastrophe, le Conseil municipal sollicite du Gouvernement la mise en place d'un plan de sauvetage avec des mesures d'aides conséquentes pour une filière dont la commercialisation du vin est durement impactée par la crise sanitaire.

2. Vote du compte de gestion 2020 :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le compte de gestion dressé par les services du Trésor public et dont les montants relatifs aux résultats budgétaires de l'année 2020 correspondent à ceux du compte administratif.

3. Vote du compte administratif 2020 :

Madame le maire quitte la salle et ne participe pas au vote. M. Gilles BOULOUYS a été désigné comme président de séance. A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2019	FONCTIONNEMENT	269 310.72 €	282 659.78 €
	INVESTISSEMENT	26 377.19 €	90 861.54 €
REPORTS DE 2018	FONCTIONNEMENT	-	89 989.48 €
	INVESTISSEMENT	108 204.13 €	
TOTAL		403 892.04 €	463 510.80 €

4. Reprise du résultat dans le budget 2020 :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé la reprise au budget 2021 du résultat constaté dans le compte administratif 2020 à savoir un **solde de fonctionnement de 103 338.54 €** (répartis comme suit : 60 000 € en fonctionnement et 43 338.54 € en réserve d'investissement) et un **solde d'investissement de 43 719.78 €**.

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021 -

5. Vote du budget 2021 :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le budget 2021 répondant aux critères requis d'équilibre entre dépenses et recettes au sein de chacune des sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE POUR 2021	353 637 €	293 637 €
REPORTS DE 2020	-	60 000 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	353 637 €	353 637 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE POUR 2021	139 195 €	182 914.78 €
REPORTS DE 2020	43 719.78 €	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	182 914.78 €	182 914.78 €

6. Vote des subventions 2021 aux associations :

A l'unanimité des présents, ont été approuvées les subventions aux associations comme suit :

- **Les Planches Vertes : 500 €** pour le fonctionnement de l'association ;
- **Les écoliers de Costa Belle : 300 €**
- **Le Souvenir français de Gignac : 180 € ;**
- **Radio Pays d'Hérault : 150 € ;**
- **Les Amis de Notre Dame du dimanche : 100 € ;**
- **Judo Jujitsu Club : 100 € ;**
- **Apprenons les animaux (St André de Sangonis) : 200 €.**

7. Vote des taux de taxes 2021 :

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux de taxes locales et de les reconduire tels que votés en 2020. A l'unanimité des présents, le Conseil approuve la reconduction des taux de taxes à savoir :

	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
TAXE FONCIERE (BATI)	17.57 %	49 407 €
TAXE FONCIERE (NON BATI)	77.71 %	36 368 €
		85 775 €

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021 -

8. Mise en sécurité du porche d'entrée de l'église : signature d'un prêt :

Afin de permettre la mise en sécurité du porche d'entrée de l'église Saint Vincent, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la signature d'un contrat de prêt de 50 000 €. Après consultation, il s'avère que les conditions de la Banque Postale sont les mieux disantes, avec un taux fixe de 0,8% pour une durée de 15 ans.

Madame le maire indique à l'assemblée que 2 subventions ont été attribuées à la commune : 11 000 € par le Conseil départemental et 5 790 € par le Conseil régional.

9. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) :

A l'unanimité des présents, le Conseil le Conseil émet un avis défavorable concernant le transfert de la compétence urbanisme au profit de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, préférant le maintien du PLU dans les compétences communales, en application de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR.

10. Busage du caniveau du stade : approbation du plan de financement :

Madame le maire informe l'assemblée que la communauté de communes Vallée de l'Hérault a attribué une subvention de 1 052,16 € pour le busage du caniveau du stade. Cette subvention correspond à 25% du montant HT des travaux, laissant un reste à charge de 3 183,48 € pour Popian.

11. Elections régionales et départementales : déplacement du bureau de vote :

Madame le maire indique au Conseil que les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Au regard de l'organisation simultanée de deux scrutins et afin de permettre le respect des gestes barrières, les élus approuvent à l'unanimité des présents le déplacement du bureau de vote et l'organisation des deux tours de scrutin à la salle des fêtes sise *rue Saint Vincent*.

12. Questions diverses :

- **Journée de la Nature** : la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) interviendra à Popian le mercredi 19 mai dans le cadre de la Fête de la Nature.
- **Atlas de la biodiversité** : la communauté de communes pilote la réalisation d'un Atlas de la biodiversité intercommunale et l'ensemble des habitants est invité à y participer.
- **Etude « Santé et Territoires »** : une phase d'identification des solutions appropriées est en cours après une première réunion entre viticulteurs, habitants et représentants de la MSA et de la DDTM. Une fois cette identification terminée, les solutions envisagées seront rendues publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le maire,
Marie-Agnès **SIBERTIN-BLANC**

